

Une maîtresse SM de 29 ans risque trois ans de prison après un rendez-vous avec un client qui a tourné au drame. A la demande du client, la jeune femme lui a injecté une quantité importante de procaïne, un anesthésique notamment utilisé en dentisterie. Le quinquagénaire est mort d'un arrêt cardiaque soudain.



Un rendez-vous SM vire au drame: il meurt dans la cave de sa maîtresse

Le 20 août 2017, l'homme se rend au domicile de la jeune femme et de son petit ami. Il se déshabille et prend place sur la chaise SM installée dans la cave. Selon ses désirs, sa maîtresse doit lui injecter un litre d'anesthésique, réparti en dix seringues de 100 ml. Après quelques quelques injections, le quinquagénaire fait un arrêt cardiaque et décède quelques minutes plus tard. © DR

**Une maîtresse SM de 29 ans risque trois ans de prison après un rendez-vous avec un client qui a tourné au drame. A la demande du client, la jeune femme lui a injecté une quantité importante de procaïne, un anesthésique notamment utilisé en dentisterie. Le quinquagénaire est mort d'un arrêt cardiaque soudain.**

Les faits se sont déroulés en août 2017 à Melle, près de Gand. La victime, à la recherche d'une nouvelle maîtresse, tombe sur le profil de la jeune femme sur Internet. Il lui envoie un message pour lui proposer un rendez-vous, avec une condition particulière: elle devra lui injecter de la procaïne dans le corps. Un litre d'anesthésique

Le 20 août 2017, l'homme se rend au domicile de la jeune femme et de son petit ami. Il se déshabille et prend place sur une chaise SM installée dans la cave. Selon ses désirs, sa maîtresse doit lui injecter un litre d'anesthésique, réparti en

dix seringues de 100 ml. Après quelques quelques injections, le quinquagénaire fait un arrêt cardiaque et décède quelques minutes plus tard.

À l'arrivée des secours, la jeune femme et son petit ami ont indiqué que la victime était une connaissance et qu'il s'était subitement senti mal sur la chaise. "Il était tout à fait au courant des dangers de la procaïne puisqu'il s'en injectait depuis 17 ans"

Les avocats de la défense

Ce mercredi, le parquet a requis une peine de trois ans d'emprisonnement à l'encontre de la jeune femme pour avoir administré une substance nocive mortelle ayant conduit à la mort de la victime sans intention de la donner. Son ex-compagnon risque quant à lui deux ans de prison en tant que complice.

La maîtresse se défend: "Il nous a donné 700 euros pour le faire"

Les avocats de la défense ont déclaré que la victime est en grande partie responsable de sa mort. Ils ont notamment expliqué que l'homme était suicidaire et que son ex-femme avait déjà sonné l'alarme à plusieurs reprises. "Il était tout à fait au courant des dangers de la procaïne puisqu'il s'en injectait depuis 17 ans", ont souligné les avocats des accusés.

De son côté, la maîtresse SM s'est défendue en expliquant qu'elle avait des difficultés financières à l'époque. "Il nous a donné 700 euros pour le faire. Il était si persuasif...", a-t-elle déclaré devant les juges.

>